Informations Pratiques sur la Croisière

Dois-je avoir un passeport pour participer à la croisière ?

Une carte d’identité en cours de validité est suffisante pour les citoyens de l’Union européenne. Assurez-vous de vérifier la date d’expiration.

Quand dois-je payer l’acompte de 30% ?

L’acompte de 30% peut être réglé à la fin du mois de janvier. Nous souhaitons rendre le processus aussi flexible que possible pour nos passagers.

From:
https://faq.capitainemeeple.com/ -

Permanent link:
https://faq.capitainemeeple.com/doku.php?id=wiki:paiement_reservations&rev=1704643633

Last update: **2024/03/06 19:04**